

Le droit à la chance fortunée de GLORYA

GLORYA, « la grande voyante aux 25 ans de prédictions confirmées et vérifiées », vous confirme que vous détenez un « Droit à la chance fortunée ». Concrètement, vous pouvez recevoir rapidement la somme de 150 000 €.

Pour cela, vous devez solliciter, dans un délai de trois jours à **GLORYA**, l'envoi du « Grand sceau de chance fortunée » en retournant votre « acceptation pour devenir immensément riche ». Bien évidemment, vous devrez régler des frais forfaitisés à 50 €.

Vous avez un doute avant de régler cette somme ? Rassurez-vous, le Grand conseil occulte, « organisme chargé de vérifier et valider les divinations et prédictions des plus grands voyants de la planète », a contrôlé et validé les prédictions de **GLORYA**.

GLORYA veut finir par vous convaincre en utilisant des formules choc : « Votre existence vient de changer de A jusqu'à Z » ; « Ce que prédit **GLORYA** est pratiquement parole d'évangile ».

Un grand conseil fictif qui valide les travaux d'une voyante fictive : gardez-vous bien de répondre à de telles propositions publicitaires.

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 60512, La Chapelle Saint Laurent, 79306 BRESSUIRE cedex
(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org
SIRET : 503 805 657 00031

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)